

avec des pouvoirs de chapelain pour le couvent et je vous prie de remplir l'office de supérieur sur cette maison. M. Brais y pourra dire la messe tous les matins et y confesser enfants, vieux et vieilles, ainsi que les sœurs. Il est bien entendu que vous pourrez, quand vous le jugerez à propos, entendre les uns et les autres. Toutefois, vous ferez bien de vous en décharger sur ce monsieur. C'est le moyen d'en tirer bon parti; et si vous lui témoignez une entière confiance, il y répondra avec chaleur, car il a un très bon cœur. Il aura aussi les pouvoirs de confesser, prêcher et d'administrer les sacrements dans votre paroisse.

Les services que vous avez à rendre au couvent comme supérieur sont: 1. de faire observer la règle, 2. de protéger de votre influence et autorité un sexe dévoué, mais faible, en entretenant le courage et la bonne volonté des sœurs, 3. de les aider à bien administrer leur bien temporel, 4. de leur donner instruction et direction convenables suivant les circonstances et conformément à leurs saints règlements, 5. de visiter leurs classes et leurs salles d'infirmes, pour les mettre en état, par vos sages conseils, de faire plus de bien, 6. de veiller sur leurs employés.